

Saint-Gilles-Pligeaux

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2024
N°4

SANT-JILI-PLIJO

Edito



Cette année 2023 aura eu son lot d'évènements perturbateurs : de la grippe aviaire qui a énormément touché notre commune et ses alentours, à la tempête CIARAN qui a été extrêmement dévastatrice, en passant par la fermeture de notre commerce et de son bar en septembre dernier.

Ces épisodes nous rappellent que nous ne maîtrisons pas tout et nous invitent à plus de modestie et de sobriété dans nos vies, en nous rapprochant des valeurs d'entraide et de courtoisie dont nous avons tous besoin.

A ce sujet, je veux adresser mes plus vifs remerciements aux associations, au personnel communal, aux élus et à tous ceux, qui par leur aide et leur sourire rendent chaque jour la vie plus facile et apportent un peu de joie et de bonheur.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, pour l'année 2024 à venir.

Bloavez mad

Cérémonie des vœux :

vendredi 12 janvier 2024 à 19h30 à la salle des fêtes

Dans ce numéro :

<i>Vie du conseil</i>	2 - 4
<i>La tempête Ciaran</i>	5
<i>Dysfonctionnement de l'assainissement collectif</i>	5
<i>Des aménagements et travaux réalisés au cours de l'année</i>	6
<i>Le guide des solutions de déplacement</i>	7
<i>Contacts utiles sur la commune</i>	7
<i>Etat civil</i>	7
<i>Rétrospective</i>	8
<i>Bilan financier 2023</i>	

INFORMATIONS ET
ACTUALITES A RETROUVER :

Sur le site internet de la commune :
www.saintgillespligeaux.com
Sur la page Facebook :
Saint-Gilles-Pligeaux

Nouveaux horaires de la mairie :
mardi matin et jeudi matin
de 08h30 à 12h30

Vie du conseil

Conseil municipal du 10 février 2023 :

Vote des subventions pour l'année 2023 comme suit :

Association Polonaise Warmi Mazurie (solidarité à l'Ukraine) : 300 €		AAPPMA Corlay : 50 €
Centre Eugène Marquis : 100 €	Club des retraités : 100 €	Judo Club : 120 €
Bibliothèque de St Gilles Pligeaux : 100 €	FNACA St Gilles Pligeaux : 30 €	Kan Ar Louer : 100 €
Hand Enfants SNDFP : 15 €/enfant	Banque Alimentaire : 100 €	Les Blés d'Or : 50 €
Les Restos du Cœur : 200 €	Pierre Le Bigaut : 100 €	RASED : 24 €
Solidarité Paysans : 50 €	Union Sportive Argoat : 260 €	Comice Agricole : 210 €
Outil en Main St Nicolas du Pélem : 30 € Hand Bourbriac : 15 €		KBE : 50 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 15 €	RKB : 50 €	Imprévus : en attente

Orientation budgétaire 2023 - Projets en discussion : une boulangerie (la conjoncture actuelle n'étant pas favorable, le projet est reporté ultérieurement).

Remplacement des poteaux béton des éclairages publics par des candélabres et des lanternes par des Leds : devis en cours auprès de SDE 22.

Réfection de la toiture de la cantine.

Approbation du devis rénovation du catafalque de l'église : deux devis ont été établis pour le catafalque destiné à être exposé dans un musée à Rennes : Atelier du Vieux Presbytère de Lanvellec : 3048 € TTC pour la partie menuiserie / Atelier Régional de Restauration de Bignan : 2120 € TTC pour la partie polychromie.

Des demandes de subventions auprès de la DRAC sont en cours à hauteur de 50% et auprès du département à hauteur de 10%. Devis validés par le conseil municipal.

Transfert de compétence en matière de PLUI à la CCKB : Le Conseil Communautaire qui s'est réuni le 8 décembre 2022, a approuvé, à l'unanimité, la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Conseil Communautaire invite donc le conseil municipal de chaque commune membre à se prononcer sur ce transfert dans un délai de trois mois. Le conseil municipal est pour le transfert mais sous conditions.

La CCKB a voté l'attribution d'un fonds de concours à la commune pour un montant de 24 564 € pour la MAM.

Demande de remboursement des heures d'un agent technique à Saint-Connan : Monsieur Frédéric Ferrier, agent technique temporaire, rémunéré par la commune de Saint-Gilles-Pligeaux, est intervenu sur la commune de Saint-Connan de mai à juillet 2022. Une demande de remboursement d'une somme de 6 399 €, correspondant aux heures travaillées, doit être faite à Saint-Connan.

La cloche de l'église est à réparer. Les pigeons endommagent les moteurs des cloches, du grillage doit être posé. Des arrosoirs doivent être achetés pour le cimetière.

Tarif actuel de la cantine : 2,58 €, tarif bas par rapport aux communes avoisinantes. Proposition de passer à 2,80 € à partir du 27 février 2023, validée par le conseil municipal.

Conseil municipal du 31 mars 2023 :

Validation devis voirie 2023 : routes communales de Keraugen et Roz An Tan. Devis de BERTHO TP validé pour un montant de 38 271 € TTC. Seront prévus les empièvements des chemins à Jarnay, Penfel, Collérédo, Boden et de la carrière.

Validation devis SDE 22 : à la suite de l'effacement des réseaux EP sur la commune, il convient de rénover l'éclairage public rue de Prad Braz et rue de la Fontaine. SDE 22 prend en charge une partie, restera à la charge de la commune la somme de 11 555,56 €.

Validation devis AZ publicité : panneau de la cartographie de la commune (1,50 m x 1 m) : devis AZ publicité (maquettage, rdv pour le projet, impression numérique) : 3 612 € TTC, validé par le conseil municipal.

Validation devis ASI : mise en conformité sécurité incendie : mise en conformité sécurité incendie pour la salle des fêtes et école (remplacement batterie alarme incendie, divers panneaux affichage, télécommandes électriques universelles, main d'œuvre, ...), devis ASI d'un montant de 2 107,14 € validé par le conseil municipal.

Vie du conseil (suite)

Validation SARL Saint Jalmes : changement toiture de la cantine (panneaux sandwich isolés), devis Saint Jalmes du HAUT CORLAY à hauteur de 15 366 € TTC, accepté par le conseil municipal.

Demande de subvention de l'association Ô comme 3 pommes accordée pour un montant de 100 €.

Achat de 2 panneaux d'affichage extérieur : 600 €.

Conseil municipal du 2 juin 2023 :

Validation devis chemins exploitation (dont nettoyage des douves) : Jarnay, Penfel, Collérédo, Boden, chemin entre Kerguiner et la carrière. Devis de l'entreprise Olivier LE TALLEC validé par le conseil municipal à 16 369,50 € HT.

Enquête publique de la carrière de Baudry – Canihuel : l'enquête relative au renouvellement du contrat d'exploitation de la carrière pour 30 ans est terminée. Aucune objection reçue, le renouvellement est donc validé.

RASED : demande de subvention exceptionnelle du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) pour l'achat de tests à destination du psychologue scolaire (pour bilans psychologiques) d'un montant de 1 667,94 € TTC (montant proportionnel au nombre d'élèves dans chaque commune). Avis favorable du conseil municipal.

COB : référent « Mobilité » : enquête auprès des communes sur la faisabilité et intérêt de création d'un réseau matérialisé d'auto-stop et le covoiturage. Jean-Philippe SEGUIN sera le référent Mobilité sur ce sujet.

Devis de restauration Chapelle Saint-Laurent : le devis de peinture date de plus de 2 ans. Ce dernier a subi une augmentation de 1 400 €.

Conseil municipal du 8 septembre 2023 :

Tarif cantine scolaire : après concertation entre les trois communes, le tarif de la cantine est fixé depuis le 4 septembre 2023 à 2,75 € le repas au lieu de 2,58 € soit une augmentation de 17 centimes.

Tarif du transport scolaire : jusqu'alors les communes prenaient à charge intégralement le coût du transport de 120 € par an et par enfant (tarif dégressif à partir du 3ème enfant). En raison d'un accompagnement obligatoire pour les moins de 6 ans, une participation financière est demandée aux familles de 40 € par enfant (20 € pour le 3ème enfant).

Subvention 2023 supplémentaire : le conseil décide d'accorder une subvention de 49 € au RASED.

Révision des loyers : comme en 2022, les loyers ne sont pas révisés au 1er juillet 2023.

Augmentation de crédits pour le SIVU : suite à l'augmentation des différents coûts de fonctionnement, le président du SIVU a proposé que chaque commune augmente de 2500 € les crédits alloués. Le conseil municipal valide cette proposition.

Panneau d'affichage libre à installer : la surface minimale à respecter pour les communes de moins de 2000 habitants est de 4m².

Projet d'achat d'une petite parcelle de terrain au niveau du lavoir.

Rentrée scolaire : 19 enfants à Saint-Gilles-Pligeaux, 21 enfants à Kerpert et 24 enfants à Saint-Connan avec une nouvelle institutrice, Corinne CHAMPAGNE.

FCVB (Football Club du Vieux Bourg), accord pour le prêt du terrain de foot.

Conseil municipal du 10 novembre 2023 :

Admission de créances en non-valeur : Suite à une impossibilité de recouvrement des titres d'une valeur de 253,52 €, et des poursuites infructueuses, le conseil décide d'admettre en non-valeur cette somme.

Tarifs assainissement 2024 : à la demande de la SAUR, il convient de revaloriser les tarifs de redevance assainissement pour 2024.

Pour rappel les tarifs 2023 n'avaient pas été revalorisés par rapport à 2022 :

Redevance abonnement : 104 €/an - Mètre cube d'eau consommé : 1,40 € - Nouveau raccordement au réseau d'assainissement : 800 € - Le conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs.

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Vie du conseil (fin)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 établi par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

Remboursement concession : une demande de remboursement a été faite pour la concession n°180 dans le cimetière communal d'un montant de 400 €. Le conseil valide le remboursement.

Télétransmission des actes budgétaires et des actes réglementaires : la transmission dématérialisée des actes budgétaires et réglementaires à la préfecture devra se faire au plus tard le 1er janvier 2024 dans les Côtes d'Armor. Le conseil valide le principe de la télétransmission.

Une enquête publique a été ouverte du 25 septembre 2023 au 25 octobre 2023 dans la commune de Saint-Connan suite à une demande d'implantation d'éoliennes. Le conseil émet un avis favorable.

Le local à côté de la cantine est en cours de finition, un devis de 1 702,58 € est présenté pour l'aménagement final (rayonnage), devis validé.

Conseil municipal du 15 décembre 2023 :

Décision modificative – dissolution du budget commerce : il est décidé de dissoudre le budget commerce. Il y a 1 058,76 € en recettes qui seront rajoutés au budget principal de la commune. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 22 998,42 €. Il est affecté en investissement sur le budget de la commune.

Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : le conseil municipal émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan donné (itinéraires à inscrire). Il approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant sur le plan donné et autorise le passage du public.

Approbation du rapport 2022 du SPANC : le conseil municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2022 établi par le SPANC du Kreiz Breizh.

Le branchement à la fibre a baissé (passant de 445 € à 308 €). La fibre ne sera pas enterrée car cela coûte trop cher (10 fois plus cher).

Plusieurs candidatures pour reprendre le commerce. Le mandataire va prendre sa décision prochainement.

Il est prévu de demander des devis à plusieurs entreprises pour réaliser le curage des douves (entreprise Olivier LE TALLEC), l'épuration (entreprise Kristen CONNAN) et l'égouttage sur la commune.

Les routes menant à Keraugen et Roz An Tan ont été bitumées. Un particulier a demandé à bitumer un chemin privé. Le conseil municipal a refusé à l'unanimité.

La tempête Ciaran

La tempête qui est passée sur la Bretagne dans la nuit du 1er au 2 novembre a fortement impacté le réseau électrique et téléphonique. De nombreux arbres sont tombés, des souches énormes ont été déracinées laissant une campagne en désolation. Il vous est fortement recommandé de faire attention sur les chemins de randonnés. Certains arbres sont encore en équilibre précaire. La municipalité a mis tout en œuvre pour dégager au plus vite les routes et remercie tous les bénévoles qui ont aidé avec leur tracteur ou autre engin pour rendre nos routes de campagne praticables.

Dans le bourg une toiture s'est envolée, laissant les habitants désarmés devant ce sinistre et plusieurs bâtiments agricoles ont eux aussi été touchés par cette tempête.

Il reste encore beaucoup à faire ! La mairie fera appel aux habitants bénévoles pour continuer la mise en sécurité des chemins. Une date sera communiquée ultérieurement ainsi que les modalités d'organisation.

(Communiqué de presse de la Préfecture des Côtes d'Armor : l'arrêté ministériel de reconnaissance du caractère de calamité agricole concernant les pertes de fonds sur les plantations pérennes (arbres fruitiers) et les plants de pépinières forestières en 2023 a été signé. L'accès au dispositif d'indemnisation est ouvert aux exploitants agricoles qui ont subi des pertes de fonds suite à la tempête Ciaran le 2 novembre 2023, pour les plantations pérennes (arbres fruitiers) et les plants de pépinières forestières, dans toutes les communes du département des Côtes-d'Armor. La date limite de dépôt pour les demandes d'indemnisation est reportée au 31 janvier 2024. Contacter la mairie pour plus de renseignements).



Dysfonctionnement de l'assainissement collectif

Ces derniers temps nous trouvons de gros tas de lingettes jetées au tout à l'égout. Les lingettes se dégradent beaucoup plus lentement que le papier toilette. En s'accumulant, les lingettes forment un bouchon qui obture le canal principal. Par un système de by-pass, les effluents sont alors déviés directement aux eaux pluviales sans passer par la décantation, ce qui n'est pas acceptable. Si la pratique perdure, elle engendrera plus de surveillance des stations, ce qui aura une répercussion financière pour tous les utilisateurs de l'assainissement collectif.

Des aménagements et travaux réalisés au cours de l'année



Le toit de la cantine a été refait et les toilettes extérieures de la salle des fêtes ont été réaménagées.



Le local vaisselle de la cantine est en cours d'aménagement.



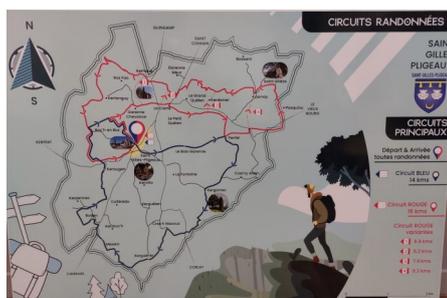
Le chœur de la chapelle Saint-Laurent est terminé.

Le lavoir a été nettoyé et réhabilité l'été dernier par des bénévoles, Roselyne MICHEL et Alain COCU (avec l'aide du voisinage, des employés municipaux ainsi que Vincent et Dominique TROËL pour l'abattage du bois). Ils ont réalisé un gros travail de curage des bassins remplis de boue. A l'occasion d'événements dans le bourg, ils ont également mis en scène le travail d'autrefois, autour du lavoir.



Certains chemins d'exploitation ont été restaurés : Penfel, Crech Macouz, Collérédo, Boden et Jarnay. Ce travail a été réalisé par l'entreprise Olivier LE TALLEC pour un total de 16 369.50 € HT.

L'enrobé a été réalisé sur la route de Roz An Tan et à Ke-raugen.



Le panneau de présentation des circuits de randonnée sera installé courant 2024 dans le bourg.

La fibre optique sera installée courant 2024. Pour cela, l'adressage a été récemment effectué (relevé et mise à jour des adresses des particuliers et professionnels de la commune). Il est désormais demandé aux propriétaires de procéder aux élagages des arbres nécessaires.

Le guide des solutions de déplacement

Le pays COB (Centre Ouest Bretagne) en partenariat avec la CCKB propose un guide des solutions de déplacements sur notre territoire.

Vous trouverez en détail sur ce guide des informations concernant les transports publics, les transports scolaires, le transport à la demande (le TRAD au sein de la CCKB).

Des alternatives à la voiture particulière sont également mises en avant : covoiturage et locations de voiture, autostop et autopartage.

Ce guide est disponible à la mairie ou consultable sur le site de la CCKB.

Contacts utiles sur la commune

En cas de suspicion d'un nid de frelons asiatiques chez vous, le référent sur la commune est Marcel LE-ROY. Vous pouvez le contacter au 02 96 24 34 09.

Pour les autres nuisibles tels que les renards, les ragondins, vos contacts sur la commune sont Jean-Paul LE BIHANNIC (06 15 81 95 39) Michel LE CAËR (06 37 42 56 68). Ils pourront réaliser le piégeage conformément à la réglementation en vigueur.

Etat civil 2023

NAISSANCES

Zoé LE PENNEC, le 12 février 2023

Lino LE DREFF MARESCA, le 9 octobre 2023

DECES

Denis BOUDER, le 20 janvier 2023

Marie LE CHAMPION, le 16 février 2023

Alice LE CHAMPION, le 15 avril 2023

Jean LEBLANC, le 26 mai 2023

Pauline JOUAN, le 5 novembre 2023

Albert LE TRAOU, le 7 novembre 2023

MARIAGES

Cécile BARD et Cédric ODIOT, le 13 mai 2023

Sandrine GILBERT et Gwenaël COUVERT, le 23 septembre 2023

Rétrospective



Théâtre Cie du Brigadier Quintin



Journée participative nettoyage des allées



Vide jardin



Fête des mères



Kermesse des écoles



Fête de la musique



Journée des peintres



Fête de la chasse



Caravane des blés d'or



Rentrée des classes



Pardon de la Clarté



Balade contée nocturne



Repas des classes 3



Fête de la science



Cérémonie du 11 novembre



Concert de chants de marins

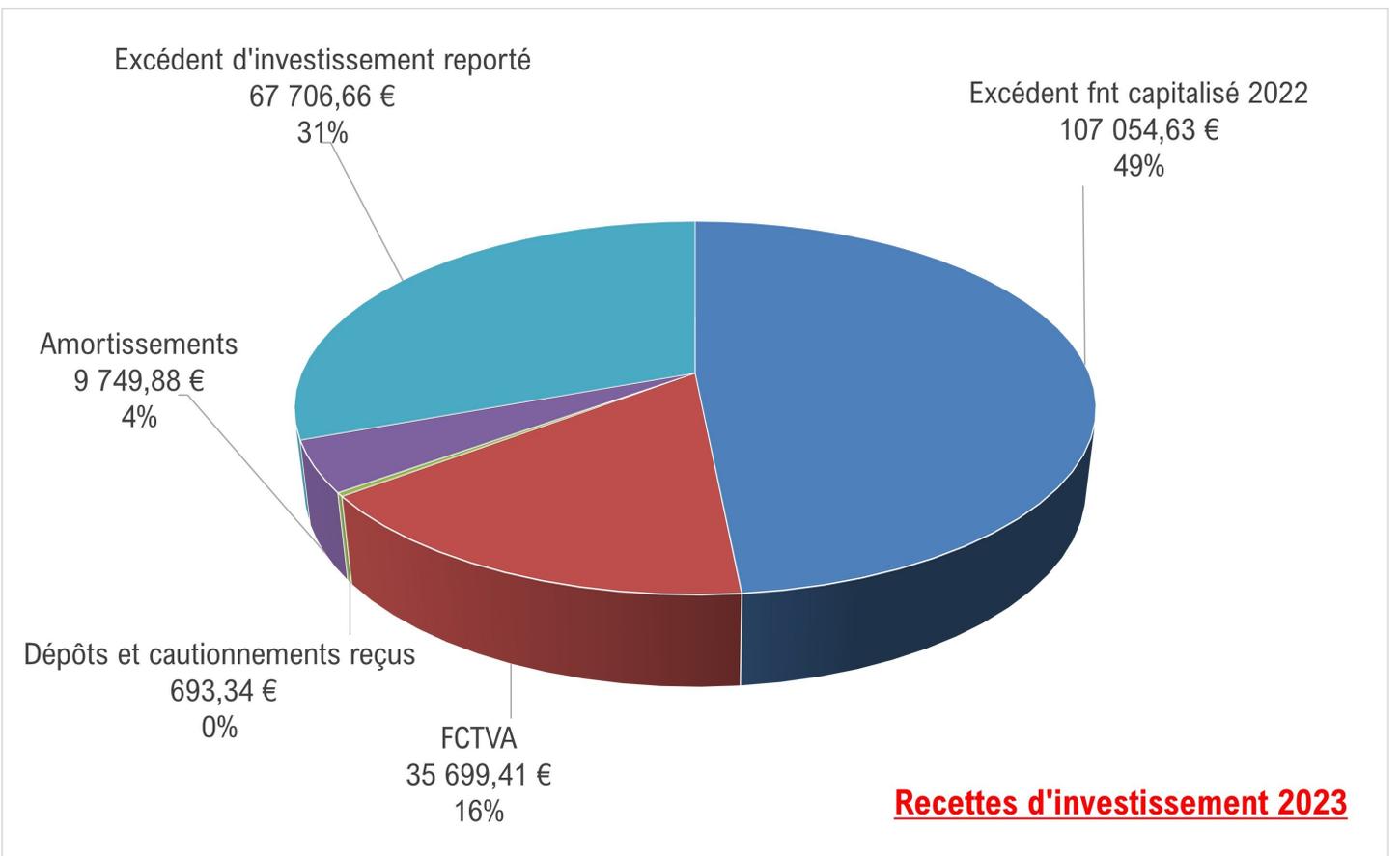
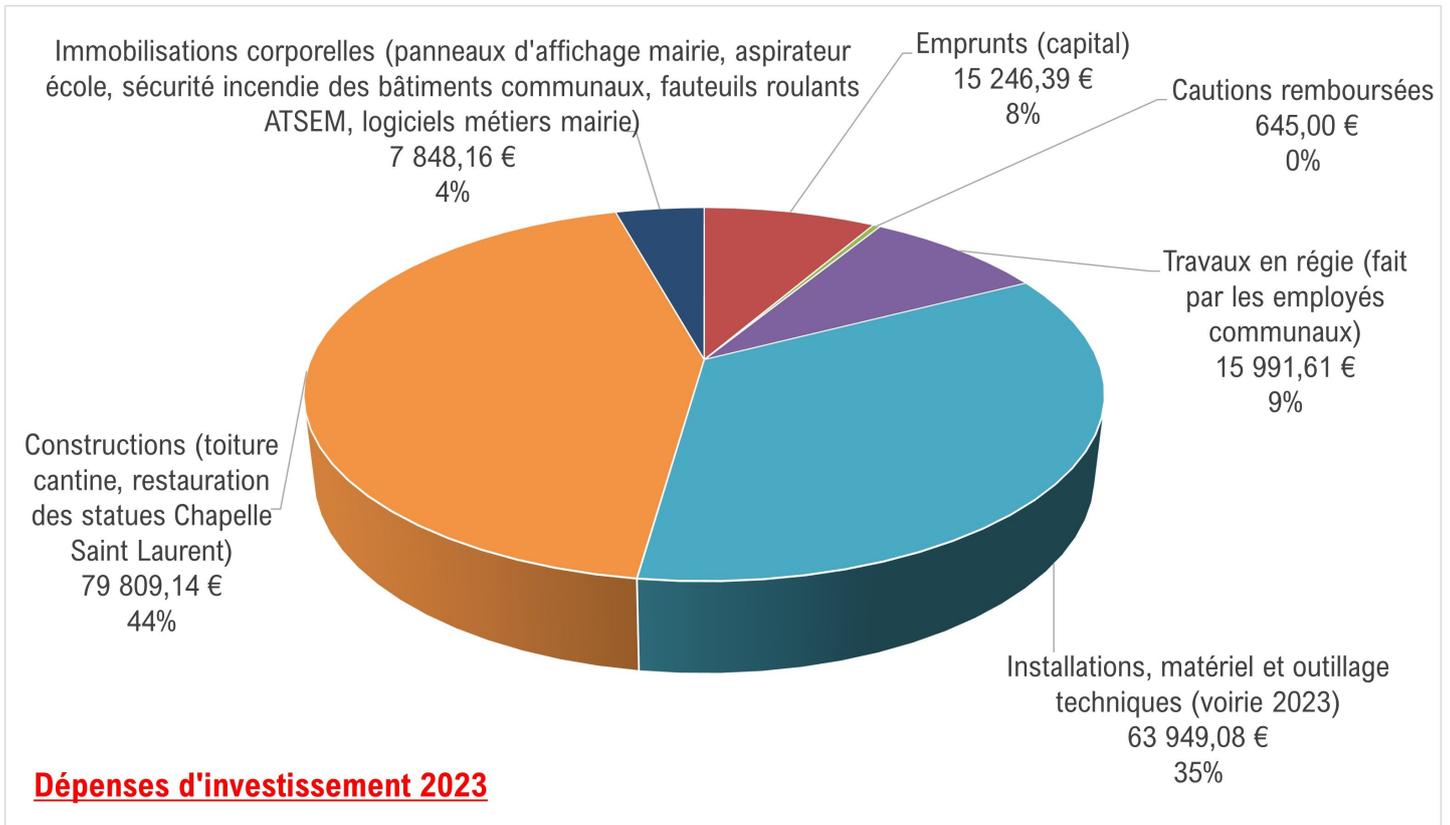


Marché de Noël



Contes de Noël

Bilan financier 2023



Bilan financier 2023 (suite)

